

Bruxelles, le 9 octobre 2015

L'éco-chèque électronique en 2016

VIA SE REJOUIT DE LA DECISION PRISE EN CONSEIL DES MINISTRES CE VENDREDI

A partir du 1^{er} janvier 2016, les éco-chèques pourront être émis soit sous format électronique, soit en version papier. Cette proposition, initiée par Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et soutenue par les partenaires sociaux, a été approuvée en conseil des ministres. VIA (Voucher Issuers Association), l'association belge des émetteurs de titres, se réjouit de cette décision, véritable simplification administrative tant pour les entreprises et leurs employés, que pour les commerçants.

Selon l'Agence de Simplification Administrative (ASA), la dématérialisation de l'éco-chèque permettra une réduction des charges administratives pour les entreprises et les commerces de l'ordre de 41 millions d'euros, soit une économie de 87% par rapport à la version papier. « *Outre une simplification administrative, la version électronique permet un remboursement accéléré des commerçants* », souligne Bernard Rongvaux, Président de VIA. « *Pour les salariés, elle renforce la facilité d'utilisation, les éco-chèques étant accessibles sur la même carte que celles des chèques-repas électroniques* ».

A l'initiative des partenaires sociaux, les premiers éco-chèques ont été émis en 2008. En 5 ans, le système a séduit 80.000 entreprises qui en font bénéficier 1,45 millions de salariés. Chaque année, plus de 200 millions d'euros sont injectés sous cette forme dans l'économie belge dont 41% est dépensé dans les commerces de proximité, 49% dans des magasins spécialisés et 10% dans la grande distribution. Le réseau d'acceptation des éco-chèques compte plus de 10.200 établissements ou fournisseurs de service. " *Avec les éco-chèques, je touche une clientèle qui ne serait jamais venue dans mon dépôt à bois. Mes clients sont ravis, la plupart, avec 250 euros d'éco-chèques, couvrent la moitié de leur consommation annuelle. Ils se chauffent pour un budget réduit grâce à leur employeur et à cette mesure originale du gouvernement.* " explique François Stordeur, gérant de Stordeur Bois.

« *L'éco-chèque électronique est une nouvelle étape, que les émetteurs soutiennent pleinement, en y consacrant tous les moyens nécessaires, pour un déploiement rapide et facile, et ce pour toutes les parties* », insiste Bernard Rongvaux.

L'éco-chèque a été créé pour donner du pouvoir d'achat supplémentaire aux ménages et s'inscrit dans une volonté de soutenir des secteurs créateurs d'emplois locaux, et de sensibiliser les consommateurs à une éco-consommation. Les salariés ont deux ans pour dépenser leurs éco-chèques, en Belgique, et uniquement pour une série d'achats écologiques.

Plus d'information:
www.viabelgium.be



Voucher Issuers Association

L'association VIA, Voucher Issuers Association, rassemble les émetteurs de titres (chèques) matérialisés ou dématérialisés négociables en échange de biens ou de services spécifiques. L'association défend et représente les intérêts de ses membres auprès des autorités nationales et internationales en proposant des améliorations ou alternatives dans la valorisation, la sécurisation, l'émission, la dépense mais aussi la distribution de titres émis.

Contacts presse :

Edenred:

FR: Fanny Charpentier, Edenred: 0470/885 070 – e-mail: fanny.charpentier@edenred.com
NL: Bram Smets: 0478/619 521 – e-mail: bram.smets@ketchum.com

Sodexo:

Géraldine Reinarz, Sodexo Benefits & Rewards, 0478/582689 – e-mail: geraldine.reinarz@sodexo.com
Cathy Schoels, 0477/680 280, e-mail: cathy.schoels@gmail.com

Monizze:

Jean-Louis van Houwe, 02/891 88 00, e-mail: jlvh@monizze.be